

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOLESMES
DU 3 SEPTEMBRE 2010

COMPTE RENDU

DATE DE CONVOCATION
9 AOUT 2010

L'an deux mil dix le TROIS SEPTEMBRE à vingt heures trente le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger SERVER, Maire.

Étaient présents :

MM Pascal LELIEVRE, Mme Myriam LAMBERT, Adjoints, Mmes Françoise DENIAU, Brigitte BRUNEAU, Patricia LAVALLIERE, Christelle PANIER, MM. Christian de GRANDMAISON, Didier CHEVREUIL, Daniel BARBER, Jean-Pierre LECOQ.

Formant la majorité des membres en exercice.

**NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE 15**

Absent excusé :

MM. René TROTTIER, François FILLON, RP Patrick HALA, Mme Laure ROUSSEAU

**PRESENTS 11
VOTANTS 15**

Procuration :

M. René TROTTIER donne procuration à Mme Myriam LAMBERT
M. François FILLON donne procuration à M. Roger SERVER
R.P. Patrick HALA donne procuration à M. Pascal LELIEVRE
Mme Laure ROUSSEAU donne procuration à Mme Christelle PANIER

Secrétaire de séance : Mme Christelle PANIER

ORDRE DU JOUR

1. Compte-rendu du Conseil du 6 juillet 2010
2. Décision modificative n° 1 – Budget Général 2010 -
3. Tarif de location des garages sis au 22 rue Marchande
4. Contrat d'entretien des extincteurs, alarmes incendie et éclairages de sécurité dans les bâtiments communaux
5. Création d'un poste d'adjoint technique 2^e classe à temps incomplet – 28 h/semaine à compter du 1^{er} décembre 2010 affecté à Julien Belloeuve dont le contrat CAE prend fin le 30 novembre 2010
6. Affaires diverses :
 - Soirée médiévale du 28 août 2010

1 - COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 6 JUILLET 2010 -
--

Le compte-rendu du conseil du 6 juillet 2010 n'appelle aucune remarque et est approuvé.

2 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 - Budget Général 2010 -

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de prendre la décision modificative n° 1 suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

<u>RECETTES :</u>		<u>- 70 704 €</u>
73	- Chapitre 73 :	
	7318 : Autres impôts locaux ou assimi.	- 74 204 €
	74121 : Dotation solidarité rurale	+ 1 000 €
	7482 : comp taxe addit droits mut	+ 2 500 €
<u>DEPENSES :</u>		<u>- 70 704 €</u>
011	- Chapitre 60 :	
	60611 : eau et assainissement	+ 1 700 €
	60621 : combustibles	+ 500 €
	023 - Chapitre 02 :	
	023 : virement à la section d'investis	- 73 518 €
65	- Chapitre 65 :	
	6574 : subvention fonct droit privé	+ 614 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

<u>RECETTES :</u>		<u>- 80 518 €</u>
021	- Chapitre 02 :	
	021 : virement de la section de fonctionnement	- 73 518 €
10	- Chapitre 10 :	
	10222 : F.C. T.V.A.	+ 9 000 €
131	- Chapitre 13 :	
	1341 : D.G.E.	- 16 000 €
<u>DEPENSES :</u>		<u>- 80 518 €</u>
21	- Chapitre 21 :	
	2184 : mobilier	- 1 000 €
23	- Chapitre 23 :	
	2313: construction (Bellevue)	+ 1 000 €
	23155 : voirie	- 82 518 €
	23156 : Travaux mini giratoire	+ 2 000 €

3 - TARIF DE LOCATION DES GARAGES DU 22 RUE MARCHANDE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que par délibération en date du 22 JUIN 2006 il avait été décidé de fixer un nouveau montant de loyer trimestriel avec effet au 1^{er} juillet 2006 et de soumettre la révision éventuelle de ce loyer par délibération du Conseil Municipal. Le tarif avait été fixé à 90 € par trimestre. Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer à 100 € par trimestre le montant du loyer trimestriel pour chacun des garages avec effet au 1^{er} octobre 2010.

**4 - CONTRAT D'ENTRETIEN
DES EXTINCTEURS, ALARME INCENDIE ET ÉCLAIRAGE DE SÉCURITÉ
DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que par délibération en date 6 décembre 2002 un contrat avec l'entreprise P.M.S. (Eurofeu aujourd'hui) a été signé pour la vérification des extincteurs, alarme incendie et éclairage de sécurité dans les bâtiments communaux avec effet au 1^{er} janvier 2003. Le contrat étant arrivé à échéance, il convient, après consultation, d'effectuer le choix de l'entreprise qui assurera cette vérification à partir du 1^{er} septembre 2010 pour une durée de 3 ans.

Deux entreprises ont été consultées : EUROFEU du Mans et LLEIXA d'Arnage.

Après délibération, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de retenir la proposition de l'entreprise LLEIXA, mieux disante, moyennant un montant de 1 033.44 € TTC par an.

**5 - CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 2^e classe
à temps incomplet (28 h/semaine) à compter du 1^{er} décembre 2010**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil leur délibération du 4 mai 2010 renouvelant à compter du 1^{er} juin 2010 pour une dernière période de 6 mois, soit jusqu'au 30 novembre 2010, le Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (C.A.E.), signé avec Monsieur Julien BELLOEUVRE.

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agissait d'un CDD de 6 mois renouvelable deux fois (soit au total 18 mois), sur la base de 26 heures hebdomadaires, pour assurer des tâches d'entretien des bâtiments communaux (salle des fêtes, mairie, poste, antenne de l'office du tourisme, et remplacement du personnel pendant les vacances scolaires pour le ménage à la salle Reverdy et aux salles Enjubault).

Ce contrat arrive donc à échéance sans renouvellement possible le 30 novembre 2010.

Monsieur le Maire expose au Conseil que Monsieur Julien BELLOEUVRE a donné entière satisfaction et que les tâches qu'il effectue ne peuvent pas être réparties sur le personnel employé actuellement par la commune et qu'il faudrait, pour que ces tâches soient effectuées, faire appel à l'Association Partage.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide en conséquence de créer un poste d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe à temps incomplet (28 h/semaine) à compter du 1^{er} décembre 2010.

6 - AFFAIRES DIVERSES -

18-1 – Soirée médiévale du 28 août 2010

Tous les membres du Conseil se sont réjouis du succès de cette soirée qui était une première pour Solesmes.

Les festivités de cette soirée ont commencé par l'arrivée de cavaliers à 17 h 30, puis à 18 h 30 un apéritif « les hypocras » était offert par la Municipalité, un repas chaud était ensuite préparé par les commerçants du bourg (la boulangerie, le « Bœuf fermier » et M. Cédric Renou), la Municipalité a fait appel à différents groupes pour assurer l'animation, avant pendant et après le repas :

- L'Etoile en Panne (Gueule de Loup) : musiciens
- PARCE (Pour un Avenir Récréatif et Culturel Élémentaire) : scénettes
- Talisao (jongleurs, échassiers, cracheurs de feu)
- La troupe de théâtre de SLC

Monsieur le Maire remercie à cette occasion tous ceux qui ont permis la réussite de cette soirée, sans oublier l'A3CS qui a pris en charge l'édition des affiches et des plaquettes et l'atelier couture de Familles Rurales qui a eu la gentillesse de confectionner les oriflammes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.